



# GENECH

## Accueil de Loisirs



Comme nous nous y étions engagés, en réponse aux résultats du sondage mis en place avec la Communauté de Communes Pèvèle Carembault, c'est avec plaisir que nous pouvons répondre favorablement aux besoins des généchois. Nous vous informons de la mise en place sur notre commune :

- **d'un Accueil de Loisirs du mercredi dès le 05 Janvier 2022**
- **d'un ALSH lors des premières semaines des vacances d'hiver, de printemps et d'automne**

Votre Maire, Odile RIGA

Guillaume LABARRE, conseiller délégué à la jeunesse

### INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS

Elles se font pour l'ensemble des mercredis ouverts entre 2 périodes de vacances scolaires pour l'une des prestations suivantes :

- Journée (cantine incluse)
- ½ journée matin (avec ou sans cantine)
- ½ journée après-midi (sans cantine)
- Une option forfait garderie peut être souscrite

**Exclusivement par mail, auprès du directeur Jérémy SGARD**

**Mail : [sgard@pevelecarembault.fr](mailto:sgard@pevelecarembault.fr) - Tél : 06.18.60.35.40**

### INSCRIPTIONS POUR LA PREMIERE SEMAINE DES VACANCES DE FEVRIER

Par le portail famille du 5 au 19 Janvier. Attention, places limitées !

**Pour toutes d'informations, veuillez contacter la directrice Agathe CHRETIEN**

**Mail : [achretien@pevelecarembault.fr](mailto:achretien@pevelecarembault.fr) – Tél : 06.48.93.97.12**

- Si vous vous inscrivez pour la 1ère fois à l'un de nos accueils de loisirs sans hébergement :

Vous devez obligatoirement remettre au **service jeunesse Pèvèle Carembault** un dossier dument complété par mail « [jeunesse@pevelecarembault.fr](mailto:jeunesse@pevelecarembault.fr) ».

Un « Dossier Famille » sera créé et intégré à l'application enfance. Il vous faudra fournir :

- Votre justificatif de quotient familial,
- Votre justificatif de domicile,
- Remplir une fiche de renseignements
- Remplir une fiche sanitaire (exigée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Ensuite, **un accès au portail famille vous sera créé**. Tout dossier incomplet sera refusé.

Le paiement s'effectue par carte bancaire, en virement unique en ligne sur votre portail famille ou lors d'une permanence au 85 rue de Roubaix 59242 Templeuve (horaire sur le site internet Pèvèle Carembault), pour le paiement en chèque bancaire, chèques vacances ANCV, chèques CESU.

**Toute inscription ne sera validée qu'après paiement en ligne ou auprès du régisseur.**

